

## Arrêté N° POL-213/2023

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement sur la rue de las carretas et le chemin des 4 coins afin de permettre la réalisation du tournage de la série « L'ECLIPSE » par CARMA Films/ETOILE ROUGE Productions le mardi 24 et le mercredi 25 Octobre 2023.

### A R R E T E

**Article 1** Afin de permettre la réalisation du tournage de la série « L'ECLIPSE » par CARMA Films/ETOILE ROUGE Productions le mardi 24 Octobre et mercredi 25 Octobre 2023, le stationnement sera réglementé de la manière suivante :

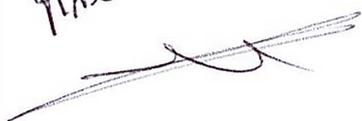
- **Réservation de places de stationnement sur la rue de las carretas et le chemin des 4 coins.**
- **Stationnement interdit sur des emplacements de parking pour le tournage et le stationnement des camions .**

**Article 2** Les services de la Métropole seront chargés de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Article 4** Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

**Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries Mise en ligne le 24/10/2023**  
**Notifiée à l'intéressé**

PO  
MAX ROSENTHAL  


Le Maire,

Guy LAURET.

